

ACHETER ET VENDRE DES ACTIONS D'UNE ENTREPRISE ÉTUDIANTE

Une action d'une Entreprise Étudiante se vend entre 2,00 \$ et 10,00 \$ par tranche de 1,00 \$. Ce montant représente la valeur nominale de l'action (valeur fixée). Les certificats d'actions n'ont pas cours légal et ne sont pas transférables. Tout individu ne peut détenir qu'une action dans une même entreprise. Tous les membres sont obligés d'acheter une action. Pour acheter une action, il faut compléter un *Certificat d'actions* et retourner la *Fiche des renseignements sur l'actionnaire* avec l'argent à la personne responsable pour les recueillir.

Vendre des certificats d'actions d'une Entreprise Étudiante

Vous pouvez souhaiter vendre plusieurs certificats d'actions. Veuillez suivre les directives suivantes :

- Le mentor ou le vice-président aux ressources humaines inscrira le nombre de certificats qui vous a été remis.
- Lisez et complétez le prospectus au verso du certificat. Un prospectus est une offre de vente d'un certain nombre d'actions à un certain prix.
- Remplissez toutes les sections. Inscrivez l'adresse de l'actionnaire sur la *Fiche de renseignements sur l'actionnaire*. L'adresse doit être complète et lisible parce que des chèques dividendes sont envoyés par la poste.
- Signez le *Certificat* et la *Fiche de renseignements de l'actionnaire*.
- Ramassez l'argent et demandez à l'acheteur de signer la *Fiche*.
- Donnez le *Certificat* à l'acheteur et remettez la *Fiche de renseignements sur l'actionnaire* et l'argent à la personne de votre entreprise responsable de les recueillir.